

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA29 0040-26 INTITULÉ**

RÈGLEMENT NUMÉRO CA29 0040-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA29 0040 DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO AUX FINS DE RETIRER LE LOT 5 607 967 (BOULEVARD SAINT-CHARLES) DE LA ZONE COMMERCIALE C-3-221 ET D'INTÉGRER CE LOT À LA ZONE COMMUNAUTAIRE P-3-222 (PARC HILLCREST) ADJACENTE

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **CA29 0040-26** DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO :

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro CA17 29 0058 à la séance ordinaire du 6 février 2017, du projet de règlement intitulé comme ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le **lundi 27 février 2017 à 19 h**, à la mairie d'arrondissement située au **13665, boulevard de Pierrefonds**, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet du projet de règlement est de modifier le règlement de zonage CA29 0040 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro aux fins de retirer le lot 5 607 967 (boulevard Saint-Charles) de la zone commerciale C-3-221 et d'intégrer ce lot à la zone communautaire P-3-222 (parc Hillcrest) adjacente.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi. Il est également disponible dans la page « avis publics » sur le site Internet de l'arrondissement à ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quinzième jour du mois de février de l'an 2017.

Suzanne Corbeil, avocate
Secrétaire d'arrondissement

/rl

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

PROJET DE RÈGLEMENT CA29 0040-26

RÈGLEMENT NUMÉRO CA29 0040-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA29 0040 DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO AUX FINS DE RETIRER LE LOT 5 607 967 (BOULEVARD SAINT-CHARLES) DE LA ZONE COMMERCIALE C-3-221 ET D'INTÉGRER CE LOT À LA ZONE COMMUNAUTAIRE P-3-222 (PARC HILLCREST) ADJACENTE

À une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, tenue en la salle du conseil sise au 13665, boulevard de Pierrefonds, dans ledit arrondissement, le 6 février 2017 à 19 h conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), à laquelle sont présents:

Le maire d'arrondissement	Dimitrios (Jim) Beis
Mesdames les conseillères	Catherine Clément-Talbot Justine McIntyre
Messsieurs les conseillers	Roger Trottier Yves Gignac

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Dimitrios (Jim) Beis.

Le directeur de l'arrondissement, monsieur Dominique Jacob et le secrétaire d'arrondissement, M^e Suzanne Corbeil, sont également présents.

VU la résolution CA15 29 0240 de la séance du conseil d'arrondissement du 3 août 2015 d'accepter la cession de terrain (lot 5 607 967) dans le cadre de l'émission d'un permis de construction visant la construction d'un bâtiment commercial isolé au 4500 à 4510, boulevard Saint-Charles sur le lot projeté 5 607 966, comme frais de parc selon l'article 2 du règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065);

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

Le règlement de zonage CA29 0040 est modifié comme suit:

ARTICLE 1 Le plan de zonage de l'annexe C du règlement de zonage CA29 0040 est modifié de la façon suivante :

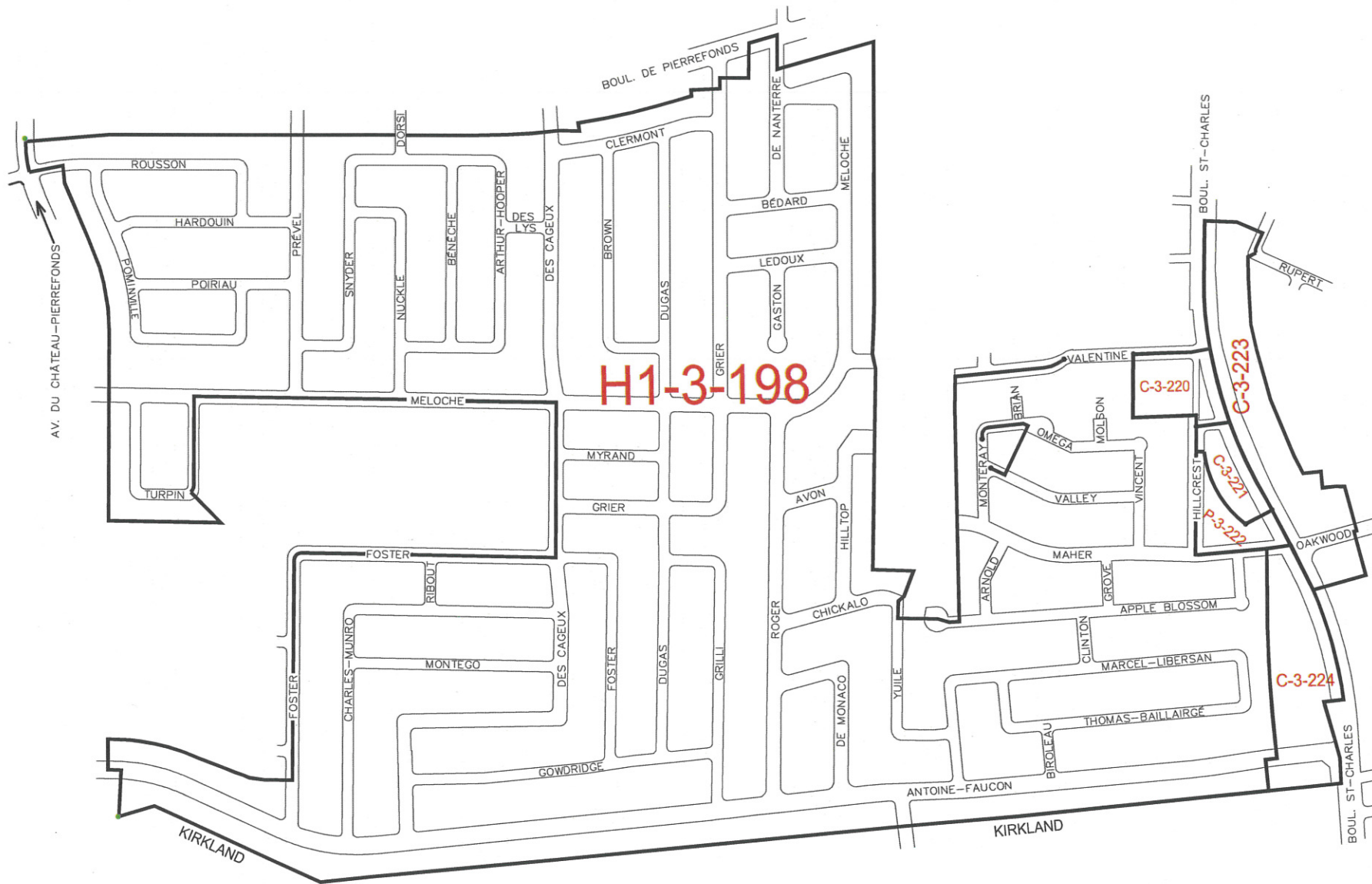
- a) En retirant le lot 5 607 967 de la zone commerciale C-3-221;
- b) En intégrant le lot 5 607 967 à la zone communautaire P-3-222 existante.

le tout tel qu'illustré par le plan numéro « F 3/8 » du dossier numéro « 2015-06B » joint au présent règlement à titre d'annexe « 1 » comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

MAIRE D'ARRONDISSEMENT

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT



AMENDEMENT

DATE

PROJET DE REGLEMENT ET AVIS DE MOTION _____
 # RES. CA _____
 CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE REGLEMENT _____
 DEMANDE D'APPROBATION _____
 ADOPTION DU REGLEMENT _____
 APPROBATION REFERENDAIRE _____
 REGISTRE (SIL Y A LIEU) _____
 C.E./CERTIFICAT DE CONFORMITE _____
 PROMULGATION DU REGLEMENT _____

**ZONAGE PROPOSÉ
ANNEXE 1**

**ARRONDISSEMENT DE
PIERREFONDS-ROXBORO**
Aménagement urbain et
services aux entreprises

LOT (S) 1 073 029, 5 607 966, 5 607 967

Règlement CA29 0040- XXX

PLAN NO. F 3/8
 DATE 2016-07-19
 ÉCHELLE aucune

PRÉPARÉ PAR: *Félix Mathis-Bégin*
 APPROUVÉ PAR: *Fabienne Lalonde*

DOSSIER NO. : 2016-06B